

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

Séance du 23 Août 2022

Date de convocation des membres du Conseil : le 17 août 2022

Sous la Présidence de Mme Virginie ZIMMERMANN, Maire

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents ou représentés : 13

BELIN Philippe, HAAG CASSAIGNE Laure, HATT Roland, HERRMANN Jacques, LITT Noémie, MOSER Sandrine, WENDLING Pascal, ZIMMERMANN Virginie, STEINBACH Jean-Frédéric, GRANDPIERRE Raphaël, JUCH Denis, HARTER Adrien, Jean-Marc HORNY

Secrétaire de séance : BELIN Philippe

Absent ou excusé : HUGEL Jean-Luc, ANSTETT Eric

Procès-verbal de la séance du 23/06/2022 approuvé à l'unanimité

Ordre du jour du 23 Août 2022

Délibération DCM 2022-IV-01

7. Finances locales

7.3 Emprunt

Vote d'un emprunt – retrait de la délibération du 23/06/2022

Un courrier du 7 juillet 2022 émis par la préfecture du Bas-Rhin et reçu en mairie précise qu'à compter de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes et jusqu'au terme de la procédure, l'organe délibérant ne peut se prononcer en matière budgétaire. Ainsi, la préfecture demande le retrait de la délibération DCM 2022 III 3 relative au vote d'un emprunt prise le 23 juin.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De procéder au retrait de cette délibération.

Délibération DCM 2022-IV-02

7. Finances locales

7.1 Décision budgétaire

Règlement du budget primitif 2022 par la préfecture

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que la CRC a notifié en date du 21 juillet à Mme la préfète son avis pour régler et rendre exécutoire le budget primitif 2022 de la commune.

Aussi, Mme la préfète a, par arrêté du 4 août 2022 réglé le budget primitif de la commune comme suit :

Budget principal – Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en €)		
Chapitre	Intitulé	Proposition 2ème avis CRC budget 2022
011	Charges à caractère général	137 919,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	74 450,00
014	Atténuations de produits	87 837,00
65	Autres charges de gestion courante	75 900,00
66	Charges financières	4 500,00
67	Charges exceptionnelles	300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 792,00
Total		393 698,00

Recettes de fonctionnement en €)		
Chapitre	Intitulé	Proposition 2ème avis CRC budget 2022
013	Atténuations de charges	500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 388,00
73	Impôts et taxes	260 000,00
74	Dotations et participations	76 530,00
75	Autres produits de gestion courante	32 080,00
77	Produits exceptionnels	200,00
043	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00
Total		393 698,00

Budget principal – section d'investissement				
Dépenses d'investissement (en €)				
Chapitre	Intitulé	Proposition 2ème avis CRC restes à réaliser	Proposition 2ème avis CRC dépenses nouvelles	Proposition 2ème avis CRC budget 2022
20	Immobilisations corporelles	0	8 010,00	8 010,00
204	Subventions d'équipement versées	19 725,00	0,00	19 725,00
21	Immobilisations corporelles	38 340,00	428 197,00	466 537,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0	66 200,00	66 200,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	1 000,00	1 000,00
Total		58 065,00	503 407,00	561 472,00

Recettes d'investissement (en €)				
Chapitre	Intitulé	Proposition 2ème avis CRC restes à réaliser	Proposition 2ème avis CRC dépenses nouvelles	Proposition 2ème avis CRC budget 2022
13	Subventions d'investissement	127 884,00	0,00	127 884,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0	300 000,00	300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	25 900,00	25 900,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	68 301,00	68 301,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	200,00	200,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	12 792,00	12 792,00
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	54 494,00	54 494,00
Total		127 884,00	461 687,00	589 571,00

Le Conseil Municipal prend acte du budget primitif 2022 ainsi réglé.

Délibération DCM 2022-IV-03

7. Finances locales

7.3 Emprunt

Vote d'un emprunt

Suite au retrait de la délibération DCM 2022 III 3 relative à la souscription d'un emprunt, Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents de confirmer le choix de l'organisme prêteur. Il s'agit de contracter un emprunt de 300 000 Euros (trois cent mille euros) afin de financer les travaux de mise aux normes du stade et de création d'un multisports, comme cela a été prévu au budget 2022. Elle présente de nouveau les différentes propositions qui lui sont parvenues.

Après échanges de vue et délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : pour financer ses dépenses d'investissement, la Commune de Duntzenheim contracte, auprès de la Banque Populaire, un emprunt d'un montant de 300 000 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 6 ans

Frais de dossier : 300 euros

Taux fixe non révisable : 0.85 %

Périodicité des échéances : trimestrielle

Echéances : constantes

Article 2 : Mme ZIMMERMANN Virginie, maire de Duntzenheim, est autorisée à signer le contrat de prêt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Liste des délibérations du 23 août 2022 :

- 1 Vote d'un emprunt – retrait de la délibération du 23/06/2022
- 2 Règlement du budget primitif 2022 par la préfecture
- 3 Vote d'un emprunt

Nom prénom	fonction	signature
ZIMMERMANN Virginie	Maire	
BELIN Philippe	2 ^{ème} Adjoint Secrétaire de séance	